

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JANVIER 2022

Ouverture de séance à 19h30.

Durant l'absence de Monsieur BLANCHET Michel, Maire, Madame LORGUE FAVREAU Delphine, 1^{ère} Adjointe assure la présidence de séance.

1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE :

Monsieur Pascal LOBJOIS est désigné secrétaire de séance.

2 - APPEL DES CONSEILLERS :

Présents : BOITREL Bernadette, FARGUETTE Virginia, LEFRERE Lionel, LOBJOIS Pascal, LORGUE FAVREAU Delphine, MADRID Philippe, REMIZE Philippe.

Absents excusés : BLANCHET Michel donne procuration à FARGUETTE Virginia, DEPEAUX-JAMET Isabelle donne procuration à LORGUE FAVREAU Delphine, ZELLNER Claude donne procuration à BOITREL Bernadette, BOULANGER Cécile.

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

3 - AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Vu l'article L1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), Madame la Présidente sollicite du conseil municipal l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur du quart (25%) des crédits ouverts en N-1 afin d'honorer la facture de PÉRIGORD FROID d'un montant de 8731,08 € TTC correspondant à l'aménagement de l'office de la salle des fêtes.

Oui ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager les dépenses d'investissement nécessaire au règlement de la facture de PÉRIGORD FROID pour un montant de 8731,08 € TTC.

4 - QUESTIONS DIVERSES :

Madame Virginia FARGUETTE informe le Conseil Municipal :

Compte tenu des nouveaux protocoles sanitaires, la classe de neige prévue du 24 au 28 janvier 2022 est reportée à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.